

Paris, le jeudi 17 septembre 2026

Compte rendu du Comité de la SETF du 17 septembre 2026

Le Comité de la SETF s'est réuni ce jour sur l'Hippodrome Paris-Vincennes. Il a notamment examiné la situation budgétaire de l'exercice 2026 et les premières orientations pour 2027, plusieurs sujets réglementaires et d'élevage, ainsi que le programme du Meeting d'Hiver 2026-2027. Il s'est également prononcé en faveur de l'insémination artificielle de semence réfrigérée transportée.

Budget 2026 et premières orientations pour 2027

Le Comité a été informé de l'évolution du budget 2026, dont les **estimations de résultat** sont **très proches du budget voté**.

Le Comité a également pris connaissance des premiers éléments de **cadrage du Budget 2027** avec notamment le **maintien des allocations à leur niveau de 2026** et l'adaptation du modèle économique de l'Institution conformément à la feuille de route définie avec l'État. Par ailleurs, **les travaux continueront dans les prochaines semaines** sur l'adaptation de la feuille de route du PMU.

L'objectif reste de **poursuivre l'adaptation des dépenses** au niveau des ressources, de maîtriser les coûts de structure et de rechercher de nouveaux gains d'efficacité, tout en **préservant les missions essentielles de l'Institution**.

L'insémination en semence transportée réfrigérée autorisée au sein du règlement généalogique du Trotteur Français

Après de longs échanges et s'appuyant sur les études, avis et argumentaires partagés en amont, le Comité a **entériné à la majorité** (28 voix contre 22), **l'insémination artificielle de semence réfrigérée transportée comme nouvelle technique de reproduction dans le Livre généalogique du Trotteur Français**.

La proposition de la Commission de l'élevage **répond aux demandes des éleveurs** des régions excentrées des lieux de stationnement des étalons, aux préoccupations en termes d'**impact économique**, de **bien-être équin** et d'éléments sanitaires.

La décision du Comité va être présentée à la Commission du Livre généalogique du Trotteur Français, avant l'intégration de modifications réglementaires nécessaires à la **mise en place opérationnelle** du projet.

Présentation du Meeting d'Hiver 2026-2027

Le Comité a validé le **programme du Meeting d'Hiver 2026-2027**. Celui-ci débutera le jeudi 29 octobre à Paris-Vincennes et s'achèvera le samedi 6 mars. Il sera prolongé d'une semaine et comptera **93 réunions**, soit six de plus que lors de l'édition précédente.

Les **Amérique Races** rythmeront une nouvelle fois le Meeting, du 22 novembre au 28 février. Le **Prix de Cornulier**, finale des **Cornulier Races**, se disputera le 24 janvier et le **Prix d'Amérique Legend Race** le 31 janvier. Dans le cadre du **Prix d'Amérique Festival**, Paris-Vincennes accueillera le samedi 30 janvier la **Drivers' Cup**. Cette course pour 5 et 6 ans (âges 2027) n'ayant pas gagné 97 000 € sur 2 100 m, grande piste, départ à l'autostart, est soutenue par **Saheel Real Estate**. Elle réunira douze drivers : six Européens désignés par la Société du Trotteur Français et six Américains désignés par la **Hambletonian Society**. Les montes seront attribuées par tirage au sort, pour un affrontement inédit entre les deux continents.

Plusieurs évolutions réglementaires adoptées

Le Comité a adopté plusieurs évolutions des textes qui encadrent le fonctionnement de la SETF et l'organisation des courses au trot.

Ces modifications concernent notamment les **statuts de la SETF**, le **code électoral** relatif à la représentation des socioprofessionnels du Trot au Comité de la SETF et dans les Comités régionaux, ainsi que le **règlement intérieur**. Elles s'inscrivent dans l'évolution du cadre de fonctionnement et de représentation de la Société d'Encouragement à l'élevage du Trotteur Français.

Le Comité a également adopté des **modifications du Code des courses au trot et des Conditions générales des programmes**, qui constituent le cadre réglementaire applicable à l'organisation et au déroulement des courses. Ces modifications seront transmises au Ministère de l'Agriculture pour approbation.

Enfin, le Comité a validé le barème des épreuves de qualification pour 2027.

Les casaques se modernisent

Le Comité a validé une évolution des règles relatives aux casaques, avec l'ambition de **moderniser leur identité visuelle**, d'**élargir les possibilités offertes aux propriétaires** et de **mieux valoriser ceux qui font vivre les courses au trot**.

Cette évolution se traduira concrètement par la création de **12 nouveaux motifs de casaques** et de **4 nouveaux motifs de toques**, ainsi que par l'introduction de **quatre nouvelles couleurs**, permettant aux propriétaires de disposer d'un choix sensiblement élargi pour composer leur identité.